

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°40 du 19 octobre 2009**

**PARTIE TEMPORAIRE  
Etat-Major des Armées (EMA)**

**Texte n°29**

**CIRCULAIRE N° 4510/DEF/DCSEA/SDA/2/RFR/512-16**  
relative au calendrier des stages organisés par le service des essences des armées.

*Du 4 septembre 2009*

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES : *sous-direction « administration »*.

**CIRCULAIRE N° 4510/DEF/DCSEA/SDA/2/RFR/512-16 relative au calendrier des stages organisés par le service des essences des armées.**

*Du 4 septembre 2009*

NOR D E F E 0 9 5 2 3 8 7 C

---

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Vingt-huit annexes.

*Texte abrogé :*

Circulaire n° 4472/DEF/DCSEA/SDA2/RFR/512-16 du 30 juillet 2008 (BOC N° 38 du 10 octobre 2008, texte 8.) modifiée.

*Référence de publication :* BOC N°40 du 19 octobre 2009, texte 29.

---

Art. 1er. La présente circulaire a pour objet de préciser les sessions de formation ouvertes au personnel civil et militaire par le service des essences des armées (SEA).

Art. 2. Les conditions d'accès aux stages et leur organisation font l'objet des annexes jointes.

Art. 3. Les accès aux stages « ingénieurs militaires des essences », « officiers du corps technique et administratif », « brevet élémentaire de technicien essences » se font par concours.

Art. 4. Les candidatures pour les autres stages sont à adresser directement à la DCSEA.

Art. 5. Le personnel bénéficie des indemnités de stage en fonction de la réglementation propre à chaque armée et service. Une attestation de stage est remise à chaque stagiaire.

Art. 6. La circulaire n° 4472/DEF/DCSEA/SDA/2/RFR/512-16 du 30 juillet 2008 modifiée relative au calendrier des stages organisés par le service des essences des armées est abrogée.

La présente circulaire sera insérée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'ingénieur général de 1<sup>re</sup> classe,  
directeur central du service des essences des armées,*

Vincent GAUTHIER.

ANNEXE I.  
**INGÉNIEURS MILITAIRES DES ESSENCES.**

**Libellé long** : ingénieurs militaires des essences.

**Libellé court** : SEAIME.

**Durée** : deux ans.

**Lieu** : IFP School, Rueil Malmaison (92).

: base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).

**Catégorie** : officiers.

**Conditions de candidature :**

Le recrutement se fait par voie de concours sur épreuves ou sur titres. Les candidats doivent remplir au 1<sup>er</sup> août de l'année du concours les conditions suivantes :

- être officier de carrière ;
- détenir le grade de capitaine ou un grade équivalent ; être âgé de 37 ans au plus ; réunir au moins 3 ans et au plus 10 ans d'ancienneté de grade ;
- ou détenir le grade de commandant ou équivalent ; être âgé de 37 ans au plus ; et réunir au plus 1 an d'ancienneté dans ce grade ;
- remplir les conditions requises d'aptitude physique ;
- concours sur titres: être titulaire d'un diplôme d'ingénieur figurant sur une liste arrêtée par le ministre chargé des armées.

Renseignements complémentaires : DCSEA/SDA2.RFR - Tél : 01.55.58.80.78.

**Commentaires :**

La 1<sup>re</sup> année de formation se déroule à l'institut français du pétrole (IFP School). Elle est sanctionnée par l'attribution du diplôme d'ingénieur.

La 2<sup>e</sup> année se déroule à la base pétrolière interarmées.

**Sanction :**

Nomination dans le corps des ingénieurs militaires des essences.

**Notation :**

Contrôle continu et examen final.

**Objectif de la formation :**

Le stage IME, effectué lors de la deuxième année du cursus d'intégration dans le corps des IME, a pour objectif de préparer les officiers ingénieurs diplômés de l'IFP provenant des différentes forces armées extérieures au service des essences des armées (SEA) à assumer des fonctions de cadres supérieurs au sein du SEA.

**Stage interarmées : non.**

ANNEXE II.  
**OFFICIERS DU CORPS TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF.**

**Libellé long** : officiers du corps technique et administratif.

**Libellé court** : SEA OCTA.

**Durée** : deux ans.

**Lieu** : école militaire du corps technique et administratif (EMCTA), Coëtquidan (56).  
base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).

**Catégorie** : officiers.

**Conditions de candidature :**

- être sous-officier de carrière ou sous contrat ;
- être titulaire du baccalauréat de l'enseignement secondaire général, technologique ou professionnel ou d'un titre reconnu équivalent ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau IV ;
- réunir au moins trois ans de service militaire effectif ;
- être âgé de vingt-six ans au moins et de trente quatre ans au plus.

Renseignements complémentaires : DCSEA/SDA2.RFR - Tél : 01.55.58.80.78.

**Commentaires :**

La 1<sup>re</sup> année de formation se déroule à l'EMCTA.

La 2<sup>e</sup> année de formation se déroule à la base pétrolière interarmées.

Formation ouverte aux officiers étrangers.

**Sanction :**

Licence professionnelle IMQ. Cette licence professionnelle entraîne un lien au service d'une durée de trois ans conformément à l'arrêté du 5 août 2008 fixant la liste des formations spécialisées et la durée du lien au service qui leur est attachée.

**Notation :**

Contrôle continu et évaluation des stagiaires lors de trois partiels répartis dans l'année.

**Objectif de la formation :**

La formation d'application des officiers-élèves du corps technique et administratif du service des essences des armées (SEA) a pour objectif de préparer ces officiers à assumer les fonctions de commandement que la direction du service leur confiera.

Les officiers en fin de cursus de formation devront donc être en mesure :

- de commander un détachement du SEA, en tous lieux et en toutes circonstances ;

- de diriger un dépôt pétrolier du SEA comportant des personnels civils et militaires ;
- d'assumer les fonctions de représentation du SEA et de conseil pétrolier auprès des armées.

**Stage interarmées** : non.

ANNEXE III.  
**BREVET SUPÉRIEUR DE TECHNICIEN ESSENCES.**

**Libellé long** : brevet supérieur de technicien essences.

**Libellé court** : SEABSTE.

**Durée** : dix-huit semaines.

**Lieu** : base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).

**Catégorie** : sous-officiers.

**Conditions de candidature :**

- appartenir au corps des sous-officiers du service des essences des armées ;
- au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de la demande, réunir au moins deux ans de grade d'agent technique ;
- avoir une dernière notation de 8 au plus ;
- ne pas avoir fait l'objet d'une sanction disciplinaire du 1<sup>er</sup> groupe supérieure ou égale à 5 jours d'arrêts avec ou sans sursis.

**Commentaires :**

Pas de commentaires.

**Sanction :**

Brevet supérieur de technicien essences. L'obtention du diplôme entraîne un lien au service d'une durée de quatre ans conformément à l'arrêté du 5 août 2008 fixant la liste des formations spécialisées et la durée du lien au service qui leur est attachée.

L'inscription au BSTE entraîne de fait l'inscription à la 1<sup>re</sup> année universitaire du DUT QLIO.

**Notation :**

Contrôle continu et examen final.

**Objectif de la formation :**

Le brevet supérieur de technicien « essences » a pour objectif de préparer les sous-officiers, déjà détenteurs du brevet élémentaire de technicien « essences » (BETE) à assurer des fonctions de responsabilités plus importantes au sein des divers établissements du SEA.

En particulier, les sous-officiers en fin de cursus de formation devront être en mesure :

- de commander un petit détachement du SEA, en tous lieux et en toutes circonstances ;
- de diriger en tant qu'adjoint ou chef par intérim un établissement du SEA comportant des personnels civils et militaires ;
- d'assumer les fonctions de représentation du SEA et de conseil pétrolier auprès des armées.

**Stage interarmées** : non.

ANNEXE IV.  
**BREVET ÉLÉMENTAIRE DE TECHNICIEN ESSENCES.**

**Libellé long** : brevet élémentaire de technicien essences.

**Libellé court** : SEABETE.

**Durée** : un an.

**Lieu** : base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).

**Catégorie** : militaires du rang, sous-officiers et personnels civils.

**Conditions de candidature :**

Concours externe : (SIGYCOP : 3234320 et aptitude à faire campagne).

- au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours, être âgé de 21 ans au moins et 28 ans au plus ;
- être titulaire, à la date du concours, d'un diplôme de fin de second cycle long de l'enseignement général, technologique ou professionnel ou d'un diplôme équivalent classé au moins niveau IV.

Concours interne : (SIGYCOP : 3234321 et aptitude à faire campagne).

Au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours :

- être titulaire d'un diplôme de fin de second cycle long de l'enseignement général, technologique ou professionnel ou d'un diplôme équivalent classé au moins niveau IV ;
- être âgé de 21 ans au moins et 30 ans au plus ;
- pour les sous-officiers des trois armées et des formations rattachées réunissant au moins trois ans de service en cette qualité ;
- pour les ouvriers réglementés de la défense nationale, réunissant au moins cinq années de services civils et militaires ;
- pour les militaires du rang réunissant au moins cinq années de services militaires.

Recrutement au choix :

- être sous-officier titulaire de l'un des brevets élémentaires de spécialiste ou de technicien dont la liste est fixée à l'annexe de l'arrêté relatif au recrutement des sous-officiers du service des essences des armées en date du 6 mars 2009 ;
- être âgé au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du stage de 25 ans au moins et 35 ans au plus et compter au moins trois ans de service au sein du service des essences des armées.

Renseignements complémentaires : DCSEA/SDA2.RFR - Tél : 01.55.58.80.78

**Commentaires :**

Pas de commentaires.

**Sanction.**

Brevet élémentaire de technicien essences. L'obtention du diplôme entraîne un lien au service d'une durée de trois ans conformément à l'arrêté du 5 août 2008 fixant la liste des formations spécialisées et la durée du lien au service qui leur est attachée.

**Notation.**

Contrôle continu et évaluation des stagiaires lors de trois partiels répartis dans l'année.

**Objectif de la formation :**

La formation des élèves agents techniques a pour objectif de les préparer à assurer des fonctions d'encadrement au sein du service des essences des armées (SEA).

Les élèves agents techniques en fin de cursus de formation devront donc être en mesure :

- de connaître le SEA ;
- de commander un petit détachement du SEA, en tous lieux et en toutes circonstances ;
- d'exercer les fonctions de chef de service exploitation ou infrastructure en dépôt ;
- d'exercer les fonctions de deuxième puis de premier adjoint au sein d'un dépôt.

**Stage interarmées :** non.

ANNEXE V.  
**BREVET SUPÉRIEUR DE TECHNICIEN DE L'ARMÉE DE TERRE/FORMATION DE  
SPÉCIALITÉ « LOGISTIQUE ESSENCES ».**

**Libellé long** : brevet supérieur de technicien de l'armée de terre formation de spécialité « logistique essences ».

**Libellé court** : SEABSTATFSLE.

**Durée** : dix sept semaines.

**Lieu** : base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).

**Catégorie** : sous-officiers.

**Conditions de candidature :**

- être sous-officier de la spécialité soutien pétrolier du service des essences des armées ;
- être titulaire du BSAT (1) ou du BMP1 (2) de la filière logistique essences ;
- avoir satisfait aux épreuves de l'EA2 (3) formation générale (FG) et de la formation spécialité (FS);
- remplir les conditions d'aptitude physique.

**Commentaires :**

Formation ouverte aux sous-officiers étrangers.

**Sanction :**

Brevet supérieur de technicien de l'armée de terre spécialité « logistique essences ». L'obtention du diplôme entraîne un lien au service d'une durée de quatre ans conformément à l'arrêté du 5 août 2008 fixant la liste des formations spécialisées et la durée du lien au service qui leur est attachée.

**Notation :**

Contrôle continu.

**Objectif de la formation :**

Donner une formation à des sous-officiers en vue d'être en mesure :

- de commander un détachement du SEA, en tous lieux et toutes circonstances ;
- d'exercer les fonctions d'adjoint et de chef au sein d'un dépôt ;
- d'assumer les fonctions de représentation du SEA et de conseil pétrolier auprès des armées.

**Stage interarmées** : non.

---

(1) BSAT : brevet de spécialiste de l'armée de terre.

(2) BMP1 : brevet militaire professionnel du 1er degré.

(3) EA2 : épreuve d'aptitude du 2e degré.

ANNEXE VI.  
**CERTIFICAT TECHNIQUE DU 1ER DEGRÉ « LOGISTIQUE ESSENCES ».**

**Libellé long** : certificat technique du 1<sup>er</sup> degré logistique essences.

**Libellé court** : SEACTIVE.

**Durée** : seize semaines.

**Lieu** : base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).

**Catégorie** : sous-officiers.

**Conditions de candidature :**

- être sous-officier de la spécialité soutien pétrolier du service des essences des armées ;
- ne pas être candidat la même année au certificat militaire du 1<sup>er</sup> degré (sauf pour les engagés volontaires sous-officiers) ou à un autre certificat technique du 1<sup>er</sup> degré ;
- avoir satisfait au contrôle physique des personnels militaires (CPPM) ;
- avoir satisfait à l'examen d'accès: unité de valeur n° 1 (UV1) ;
- être titulaire du brevet militaire de conduite SPL (1) ;
- détenir le certificat de formation ADR (2) en cours de validité.

**Commentaires :**

Formation ouverte aux sous-officiers étrangers sans examen d'accès (UV1).

**Sanction :**

Certificat technique du 1<sup>er</sup> degré logistique essences. L'obtention du diplôme entraîne un lien au service d'une durée de trois ans conformément à l'arrêté du 5 août 2008 fixant la liste des formations spécialisées et la durée du lien au service qui leur est attachée.

**Notation :**

Contrôle continu.

**Objectif de la formation :**

La formation d'application des sous-officiers soutien pétrolier du service des essences des armées (SEA) a pour objectif de préparer ces sous-officiers à assurer les fonctions suivantes :

- chef d'escouade de transport de carburants ;
- chef de groupe chargé de la mise en œuvre de moyens pétroliers de campagne ;
- moniteur de formation d'EVSEA ;
- cadres spécialistes pétroliers dans des dépôts d'infrastructure.

Les sous-officiers en fin de cursus de formation devront donc :

- connaître le SEA ;
- être capables de commander une escouade ou un petit détachement du SEA, en tous lieux et en toutes circonstances ;
- être moniteurs de formation initiale d'EVSEA ;
- être capables de participer à l'encadrement des EVSEA sur dépôt d'infrastructure.

Stage interarmées : non.

---

(1) SPL : super poids lourd.

(2) ADR : agreement dangerous road.

ANNEXE VII.  
**PRÉPARATION AUX EMPLOIS EN DÉPÔT.**

**Libellé long** : stage de préparation aux emplois en dépôt.

**Libellé court** : SEASPEED.

**Durée** : dix semaines.

**Lieu** : base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).

**Catégorie** : sous-officiers.

**Conditions de candidature :**

- être sous-officier du corps du soutien pétrolier ;
- avoir été promu au grade de maréchal des logis-chef avant le 31 décembre 2005 ;
- être titulaire du BSTAT « logistique essences » ou du BSAT « logistique essences » et d'un BSTAT d'un autre domaine de spécialité ;
- ne pas être désigné pour une opération extérieure pendant la durée du stage.

**Commentaires :**

Cette formation d'adaptation est orientée sur les matières techniques nécessaires à un emploi en dépôt pétrolier.

**Sanction :**

Attestation de stage.

**Notation :**

Contrôle continu dans toutes les matières.

**Objectif de la formation :**

Préparer le personnel à assurer des fonctions d'encadrement au sein d'un dépôt du SEA.

En fin de formation, les stagiaires seront en mesure d'exercer :

- les fonctions de chef de service exploitation ou infrastructure ;
- la fonction d'adjoint au chef de dépôt.

**Stage interarmées** : non.

ANNEXE VIII.  
**FORMATION DES CONSEILLERS TECHNIQUES ESSENCES.**

**Libellé long** : formation des conseillers techniques essences.

**Libellé court** : SEACONTECHESS.

**Durée** : cinq jours.

**Lieu** : base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).

**Catégorie** : officiers et sous-officiers.

**Conditions de candidature :**

Être désigné par son organisme d'administration pour exercer l'emploi de conseiller technique essences.

**Commentaires :**

Après le stage, les candidats sont contrôleurs stagiaires et subissent une période probatoire avant d'être habilités à exercer l'emploi de conseiller technique essences par le directeur central du SEA.

**Sanction :**

Attestation de stage.

**Notation :**

Test en fin de stage.

**Objectif de la formation :**

Permettre aux cadres militaires du SEA de tenir l'emploi de conseiller technique essences.

**Stage interarmées** : non.

ANNEXE IX.  
**FORMATION DES CONTRÔLEURS « AGREEMENT DANGEROUS ROAD ».**

**Libellé long** : formation des contrôleurs ADR.

**Libellé court** : SEACTRLADR.

**Durée** : dix jours.

**Lieu** : base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).

**Catégorie** : sous-officiers et personnels civils.

**Conditions de candidature :**

Être volontaire ou désigné par son organisme d'administration pour exercer l'emploi de contrôleur ADR.

**Commentaires :**

Habilitation délivrée par le directeur central du SEA.

**Sanction :**

Attestation de stage.

**Notation :**

Évaluation en fin de stage.

**Objectif de la formation :**

Permettre au personnel désigné de tenir l'emploi de contrôleur ADR.

**Stage interarmées** : non.

ANNEXE X.  
**LUTTE CONTRE LES FEUX D'HYDROCARBURES (CADRES).**

**Libellé long** : lutte contre les feux d'hydrocarbures (cadres).

**Libellé court** : SEAFEUA.

**Durée** : cinq jours.

**Lieu** : base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).

**Catégorie** : officiers du corps technique et administratif, sous-officiers et personnels civils chefs d'équipe.

**Conditions de candidature :**

Être cadre des armées, responsable de la sécurité incendie dans son organisme ou servant dans une unité de lutte contre le feu.

**Commentaires :**

Pas de commentaires.

**Sanction :**

Attestation de stage.

**Notation :**

Pas de notation.

**Objectif de la formation :**

Spécialiser les cadres responsables de la sécurité incendie dans la lutte contre les feux d'hydrocarbures.

**Stage interarmées** : oui.

ANNEXE XI.  
**LUTTE CONTRE LES FEUX D'HYDROCARBURES (OPÉRATEURS).**

**Libellé long** : lutte contre les feux d'hydrocarbures (opérateurs).

**Libellé court** : SEAFEUB.

**Durée** : trois jours.

**Lieu** : base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).

**Catégorie** : sous-officiers sous condition, militaires du rang et personnels civils ouvriers.

**Conditions de candidature :**

Pas de conditions particulières.

**Commentaires :**

Stage pouvant être ouvert à des sous-officiers (sergent ou sergent-chef) encadrant des militaires du rang.

**Sanction :**

Attestation de stage.

**Notation :**

Pas de notation.

**Objectif de la formation :**

Former le personnel susceptible d'intervenir comme membre d'une équipe de première ou de deuxième intervention contre un feu d'hydrocarbures.

**Stage interarmées** : oui.

ANNEXE XII.  
**PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.**

**Libellé long** : protection de l'environnement.

**Libellé court** : SEAENVIR.

**Durée** : cinq jours.

**Lieu** : base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).

**Catégorie** : officiers du corps technique et administratif, sous-officiers et personnels civils des établissements.

**Conditions de candidature :**

Stage ouvert en priorité aux cadres du SEA. Il peut être étendu, dans la limite des places disponibles, aux cadres des armées susceptibles d'intervenir dans le domaine de lutte contre la pollution par les hydrocarbures.

**Commentaires :**

Pas de commentaires.

**Sanction :**

Attestation de stage.

**Notation :**

Pas de notation.

**Objectif de la formation :**

Sensibiliser les cadres :

- aux responsabilités générales et particulières du chef d'établissement dans le cadre de la lutte contre la pollution ;
- aux réglementations liées aux activités pétrolières industrielles et humaines d'un établissement ;
- aux mesures de prévention (dans la construction des ouvrages, dans les activités d'exploitation pétrolières ou industrielles, etc.) ;
- préparer les cadres à intervenir :
  - dans la lutte contre la pollution des sols et des cours d'eau avec mise en œuvre des moyens propres à l'établissement ou avec le concours d'intervenants extérieurs ;
  - dans la décontamination et la réhabilitation d'un site, le règlement du contentieux.

**Stage interarmées** : oui.

ANNEXE XIII.  
**ÉPURATION - FILTRATION.**

**Libellé long** : épuration-filtration.

**Libellé court** : SEAEPUFIL.

**Durée** : deux jours.

**Lieu** : base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).

**Catégorie** : officiers, sous-officiers, militaires du rang et personnels civils.

**Conditions de candidature :**

Répondre à une des conditions suivantes :

- être militaire appartenant au service des essences des armées et affecté dans un dépôt essences air, un dépôt essences air à vocation interarmées, un dépôt essences aéronaval ou un dépôt essences de l'aviation légère de l'armée de terre ;
- être affecté dans les directions (directions régionales interarmées du SEA, établissement administratif et technique du SEA, laboratoire du SEA et avoir à traiter de ces problèmes) ;
- avoir besoin d'une remise à niveau dans le domaine de façon à pouvoir travailler sur DEA, DEAVA, DEAN et DEALAT.

**Commentaires :**

Pas de commentaires.

**Sanction :**

Attestation de stage.

**Notation :**

Pas de notation.

**Objectif de la formation :**

Compléter les connaissances sur les techniques d'épuration, de filtration des carburateurs et informer sur les évolutions et les études en cours dans ce domaine.

**Stage interarmées** : non.

ANNEXE XIV.  
**ÉCHANTILLONNAGE.**

**Libellé long** : échantillonnage.

**Libellé court** : SEAECHAN.

**Durée** : deux jours.

**Lieu** : base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).

**Catégorie** : militaires du rang et personnels civils.

**Conditions de candidature :**

Répondre à une des conditions suivantes :

- être ouvrier d'exploitation en CRE, DEA, DEA VIA, DEAN et DEALAT ;
- être engagé volontaire du SEA chargé d'opérations d'exploitation en établissement.

Cette formation peut être étendue aux cadres qui n'ont pas pu en bénéficier dans leur formation initiale et exerçant des responsabilités dans ce domaine.

**Commentaires :**

Pas de commentaires.

**Sanction :**

Attestation de stage.

**Notation :**

Pas de notation.

**Objectif de la formation :**

Former les personnels chargés de l'exploitation des établissements aux opérations de base du contrôle de qualité.

**Stage interarmées** : non.

ANNEXE XV.  
**MAINTENANCE DES MATÉRIELS PÉTROLIERS.**

**Libellé long** : maintenance des matériels pétroliers.

**Libellé court** : SEAMAINTPET.

**Durée** : 300 heures GRETA + 1 semaine/11 semaines.

**Lieu** : base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71), GRETA Chalon-sur-Saône CSLSEA (77).

**Catégorie** : sous-officiers, militaires du rang et personnels civils.

**Conditions de candidature :**

Stage ouvert prioritairement aux sous-officiers, militaires du rang et personnels civils ayant vocation à tenir un poste de maintenance en OPEX ou en établissement.

**Commentaires :**

Formation technique de 300 heures au GRETA de Chalon-sur-Saône axée sur la maintenance automobile et une formation technique pétrolière de onze semaines axée sur la pratique pétrolière au CSLSEA et à la BPIA.

**Sanction :**

Attestation de stage.

Les stagiaires ont la possibilité de passer, à titre personnel, le certificat d'aptitude professionnel (CAP) de mécanicien automobile.

**Notation :**

Pas de notation.

**Objectif de la formation :**

Former des personnels capables de tenir des postes dans le domaine de la maintenance pétrolière et pouvant intervenir sur tous les matériels projetés tant sur la partie châssis-moteur que sur la partie pétrolière.

**Stage interarmées** : non.

ANNEXE XVI.  
**ÉVACUATION DE PERSONNELS TRAVAILLANT À L'INTÉRIEUR DES CAPACITÉS MOBILES  
DÉGAZÉES.**

**Libellé long** : évacuation de personnels travaillant à l'intérieur de capacités mobiles dégazées.

**Libellé court** : SEAEVACIT.

**Durée** : deux jours.

**Lieu** : base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).

**Catégorie** : officiers-élèves du corps technique et administratif, sous-officiers, militaires du rang et personnels civils.

**Conditions de candidature :**

- être expert ADR ;
- ou être susceptible d'intervenir à l'intérieur des capacités mobiles ;
- ou être concerné par les visites des véhicules ;
- ou être élève agent technique ou officier-élève du corps technique et administratif du SEA en formation à la base pétrolière interarmées.

**Commentaires :**

Formation effectuée en application des directives de la circulaire n° 10620/DEF/DCSEA/EG/CT/HSCT du 14 avril 1997 <sup>(1)</sup> concernant l'intervention et l'évacuation de personnels à l'intérieur de capacités mobiles dégazées.

**Sanction :**

Attestation de stage.

**Notation :**

Pas de notation.

**Objectif de la formation :**

Former le personnel pour qu'il soit capable de mettre en application les mesures de sécurité réglementaires pour l'intervention à l'intérieur de capacités mobiles dégazées, porter secours à un équipier en difficulté et l'extraire de la capacité.

**Stage interarmées** : non.

---

(1) n.i. BO.

ANNEXE XVII.  
**AVITAILLEMENT URGENCE CARBURANT.**

**Libellé long** : avitaillement Urgence CARburant

**Libellé court** : SEURCAR

**Durée** : 2 jours.

**Lieu** : base pétrolière interarmées, Chalon sur Saône (71).

**Catégorie** : officiers mariniers, sous-officiers, militaires du rang.

**Conditions de candidature :**

- être officier marinier, sous-officier, militaire du rang ;
- être titulaire du brevet militaire de conduite SPL ;
- être titulaire de l'attestation de formation au transport des matières dangereuses en cours de validité.

**Commentaires :**

1<sup>re</sup> partie : formation théorique à la base pétrolière interarmées.

2<sup>e</sup> partie : formation pratique dans les dépôts essences de rattachement.

**Sanction :**

Attestation de stage

**Notation :**

Examen final.

**Objectif de la formation :**

Sensibiliser le personnel à l'épuration des carburants aéronautiques.

Former les officiers mariniers, sous-officiers et militaires du rang à la mise en œuvre des camions citernes avitailleurs ainsi qu'à la rédaction des documents comptables en vigueur au SEA.

**Stage interarmées** : oui.

ANNEXE XVIII.  
**AVITAILLEMENT HÉLICOPTÈRES.**

**Libellé long** : avitaillement hélicoptères.

**Libellé court** : SEAAVIHELICO.

**Durée** : deux jours.

**Lieu** : base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).

**Catégorie** : sous-officiers, militaires du rang et personnels civils.

**Conditions de candidature :**

- être gendarme des sections aériennes, officier marinier, sous-officier, militaire du rang ou personnel civil ;
- être détenteur du brevet militaire de conduite PL ou SPL ;
- être titulaire de l'attestation de formation au transport des matières dangereuses en cours de validité.

**Commentaires :**

Pour les gendarmes, ce stage est précédé d'une formation au transport des marchandises dangereuses.

**Sanction :**

Attestation de stage.

**Notation :**

Pas de notation.

**Objectif de la formation :**

Sensibiliser le personnel à l'épuration du carburant aviation.

Former des gendarmes des sections aériennes, officiers marinières, sous-officiers, militaires du rang et personnels civils à la mise en œuvre des camions-citernes avitailleurs.

**Stage interarmées** : oui.

ANNEXE XIX.  
**FORMATION DES CONDUCTEURS AU TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES  
PAR VOIE ROUTIÈRE (ADR1).**

**Libellé long** : formation des conducteurs au transport des marchandises dangereuses par voie routière (ADR) (1).

**Libellé court** : SEAADR.

**Durée** : voir commentaires.

**Lieu** : base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71)/Écoles logistiques de Bourges.

**Catégorie** : sous-officiers, militaires du rang et personnels civils.

**Conditions d'admission :**

Pour les militaires : être titulaire du brevet militaire de conduite PL (2) ou SPL (3).

Pour les civils : être titulaire du permis de conduire C ou E.

**Commentaires :**

Stages de formation initiale :

- stage initial de spécialisation citernes: ce stage se déroule sur sept jours et comprend trois jours de formation de base et quatre jours de spécialisation citerne ;
- stage initial de spécialisation explosifs classe 1 : ce stage se déroule sur cinq jours et comprend trois jours de formation de base et deux jours de spécialisation classe 1 ;
- stage initial de spécialisation citernes et explosifs classe 1 : ce stage se déroule sur neuf jours et comprend trois jours de formation de base, quatre jours de spécialisation citernes et deux jours de spécialisation munitions classe 1.

Tout stagiaire ayant échoué au test de la formation de base est renvoyé dans son organisme d'affectation et ne suit pas le reste de la formation.

**Sanctions :**

- certificat de formation de base ;
- certificat de formation spécialisation citernes ;
- certificat de formation spécialisation classe 1 ;
- certificat de formation spécialisation citernes + classe 1.

**Notation :**

- examen pour la formation de base ;
- examen pour la formation de spécialité citernes ;
- examen pour la formation de spécialisation classe 1.

**Objectif de la formation :**

Former les conducteurs civils et militaires de la défense de véhicules citernes ou camions plateaux transportant des matières dangereuses.

**Stage interarmées :** oui.

---

(1) ADR : agreement dangerous road.

(2) PL : poids lourd.

(3) SPL : super poids lourd.

ANNEXE XX.  
**PERFECTIONNEMENT À LA CONDUITE.**

**Libellé long** : perfectionnement à la conduite.

**Libellé court** : SEAPERFECT.

**Durée** : deux jours.

**Lieu** : société APTH, Le Creusot (71).

**Catégorie** : sous-officiers, militaires du rang et personnels civils.

**Conditions de candidature :**

- être titulaire du brevet militaire de conduite SPL confirmé ou d'un permis civil correspondant ;
- détenir l'attestation de transport de matières dangereuses en cours de validité.

**Commentaires :**

Pas de commentaires.

**Sanction :**

Attestation de stage.

**Notation :**

Pas de notation.

**Objectif de la formation :**

- acquérir un comportement responsable et professionnel ;
- savoir utiliser les différents systèmes de freinage ;
- maîtriser le comportement des véhicules citernes.

**Stage interarmées** : non.

ANNEXE XXI.  
**UTILISATION EN SÉCURITÉ DES BRAS MOBILES HYDRAULIQUES SUR VÉHICULE RVI  
KÉRAX370.**

**Libellé long** : utilisation en sécurité des bras mobiles hydrauliques sur véhicule RVI KÉRAX 370 DCI.

**Libellé court** : SEABMH.

**Durée** : cinq jours.

**Lieu** : base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71) ou établissements du SEA.

**Catégorie** : sous-officiers, militaires du rang et personnels civils.

**Conditions de candidature :**

- stage ouvert prioritairement aux sous-officiers, militaires du rang et personnels civils du SEA ayant la vocation à se servir du bras mobile hydraulique des véhicules RVI KÉRAX 370 DCI ;
- détenir un certificat médical d'aptitude spécifique à l'utilisation des bras mobiles hydrauliques ;
- avoir le permis de conduire ou le brevet militaire de conduite correspondant au véhicule.

**Commentaires :**

Formation destinée à l'utilisation en sécurité du bras mobile hydraulique sur camion RVI KÉRAX 370 DCI.

**Sanction :**

Attestation de stage.

**Notation :**

Évaluations théorique et pratique.

**Objectif de la formation :**

Former des personnels du SEA aptes à l'utilisation en sécurité des bras mobiles hydrauliques sur véhicule RVI KÉRAX 370 DCI.

**Stage interarmées** : non.

ANNEXE XXII.  
**RENOUVELLEMENT À L'UTILISATION EN SÉCURITÉ DES BRAS MOBILES  
HYDRAULIQUES SUR VÉHICULE RVI KÉRAX 370.**

**Libellé long** : renouvellement à l'utilisation en sécurité des bras mobiles hydrauliques sur véhicule RVI KÉRAX 370 DCI.

**Libellé court** : SEARBMH.

**Durée** : deux jours.

**Lieu** : base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71) ou établissements du SEA.

**Catégorie** : sous-officiers, militaires du rang et personnels civils.

**Conditions de candidature :**

- stage ouvert prioritairement aux sous-officiers, militaires du rang et personnels civils du SEA ayant la vocation à se servir du bras mobile hydraulique des véhicules RVI KÉRAX 370 DCI ;
- être titulaire de la formation «utilisation en sécurité des bras mobiles hydrauliques sur véhicules RVI KÉRAX 370 DCI ;
- détenir un certificat médical d'aptitude spécifique à l'utilisation des bras mobiles hydrauliques ;
- avoir le permis de conduire ou le brevet militaire de conduite correspondant au véhicule.

**Commentaires :**

Ce n'est pas une formation, mais une évaluation.

**Sanction :**

Attestation de stage.

**Notation :**

Évaluations théorique et pratique.

**Objectif de la formation :**

Contrôle de connaissances sur l'utilisation en sécurité des bras mobiles hydrauliques sur véhicules RVI KÉRAX 370 DCI.

**Stage interarmées** : non.

ANNEXE XXIII.

**UTILISATION ET MISE EN OEUVRE DE LA PARTIE PÉTROLIÈRE DU VÉHICULE SCANIA.**

**Libellé long** : utilisation et mise en œuvre de la partie pétrolière du véhicule SCANIA.

**Libellé court** : SEASCANIA.

**Durée** : trois jours.

**Lieu** : base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71) ou corps de troupe concernés.

**Catégorie** : sous-officiers, militaires du rang et personnels civils.

**Conditions de candidature :**

- stage ouvert prioritairement aux sous-officiers, militaires du rang et personnels civils ayant vocation à tenir un poste de servant citernier véhicules type SCANIA ;
- avoir le permis de conduire ou le brevet militaire de conduite PL et l'attestation ADR en cours de validité.

**Commentaires :**

Formation technique d'utilisation et connaissances de la partie pétrolière équipant le véhicule SCANIA.

**Sanction :**

Attestation de stage.

**Notation :**

Évaluations théorique et pratique.

**Objectif de la formation :**

- former des sous-officiers responsables d'une section dotée de véhicules SCANIA ;
- former des personnels aptes à utiliser et connaître la partie pétrolière équipant le véhicule SCANIA.

**Stage interarmées** : oui.

ANNEXE XXIV.  
**CONDUITE DE CHARIOTS AUTOMOTEURS À CONDUCTEUR PORTÉ « CARISTE ».**

**Libellé long** : conduite de chariots automoteurs à conducteur porté « CARISTE ».

**Libellé court** : SEACRT.

**Durée** : cinq jours.

**Lieu** : Délégation Générale pour l'Armement (CFBS) de Bourges (18).

**Catégorie** : sous-officiers, militaires du rang et personnels civils.

**Conditions de candidature :**

Détenir un certificat médical d'aptitude à l'utilisation des chariots automoteurs de manutention.

**Commentaires :**

Se munir :

- d'une paire de chaussures de sécurité ;
- d'une combinaison de travail.

**Sanction :**

Attestation de stage délivrée par le CFBS de Bourges.

**Notation :**

Pas de notation.

**Objectif de la formation :**

Être capable d'utiliser sur chariot automoteur de manutention en respectant la sécurité des personnes et du matériel conformément à la recommandation CNAMTS 389 pour les chariots de catégories 3 et 5.

**Stage interarmées** : non.

ANNEXE XXV.  
**FORMATION À L'UTILISATION EN SÉCURITÉ DES CHARIOTS ÉLÉVATEURS À MAT  
TÉLESCOPIQUE.**

**Libellé long** : formation à l'utilisation en sécurité des chariots élévateurs à mât télescopique.

**Libellé court** : SEASAMB.

**Durée** : cinq jours.

**Lieu** : base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).

**Catégorie** : sous-officiers, militaires du rang et personnels civils.

**Conditions de candidature :**

- stage ouvert en priorité aux sous-officiers, aux militaires du rang et personnels civils ayant vocation à se servir du chariot élévateur à mât télescopique ;
- détenir un certificat médical spécifique à l'utilisation de l'engin ;
- détenir le permis de conduire ou le brevet militaire de conduite correspondant au véhicule.

**Commentaires :**

Pas de commentaire.

**Sanction :**

Attestation de stage.

**Notation :**

Un test théorique et un test pratique. Toute note inférieure à 14 est éliminatoire.

**Objectif de la formation :**

Formation destinée à maîtriser sur le plan théorique et pratique l'utilisation en sécurité des chariots à mât télescopique.

**Stage interarmées** : non.

ANNEXE XXVI.

**FORMATION DE FORMATEURS À LA MISE EN OEUVRE ET UTILISATION DE LA STATION SERVICE DE CAMPAGNE DÉPLAÇABLE DE L'ARMÉE DE TERRE.**

**Libellé long** : formation de formateurs à la mise en œuvre et utilisation de la station service de campagne déplaçable de l'armée de terre.

**Libellé court** : SEASSC.

**Durée** : deux jours.

**Lieu** : base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).

**Catégorie** : sous-officiers, militaires du rang.

**Conditions de candidature :**

Stage ouvert en priorité aux sous-officiers ayant vocation à tenir un poste de responsable de soute à carburant et aux militaires du rang ayant vocation à tenir un poste de soutier corps de troupe en OPEX.

**Commentaires :**

Formation technique de mise en œuvre et d'utilisation de la station service de campagne déplaçable.

**Sanction :**

Attestation de stage.

**Notation :**

Évaluations théorique et pratique.

**Objectifs de la formation :**

- devenir formateur de sous-officiers responsables d'un peloton de ravitaillement en carburant doté d'une station service de campagne déplaçable ;
- devenir formateur de personnels aptes à mettre en œuvre et à utiliser la station service de campagne déplaçable.

**Stage interarmées** : oui.

ANNEXE XXVII.  
**FORMATION MILITAIRE COMPLÉMENTAIRE.**

**Libellé long** : Formation militaire complémentaire.

**Libellé court** : SEACME.

**Durée** : six semaines.

**Lieu** : base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).

**Catégorie** : militaire du rang.

**Conditions de candidature :**

*Les conditions de candidature seront définies par une circulaire de DCSEA/SDA2/RFR à paraître.*

**Commentaires :**

Pas de commentaires.

**Sanction :**

Certificat militaire élémentaire.

**Notation :**

Contrôle continu et examen final.

**Objectif pédagogique :**

Former le militaire du rang pour lui permettre de devenir un petit gradé d'encadrement.

**Stage interarmées** : non.

































